

Réunion projet moulin collectif

2 décembre 2019 Pouilly-en-auxois, 9h45-16h30

Présent.e.s : Michel Picoche, JF Blaise, JF Guillotteau, Tommy Chevallier, Gaelle Nauche, Alain Fleury, Bernard Ronot, Coline Faugerolle.

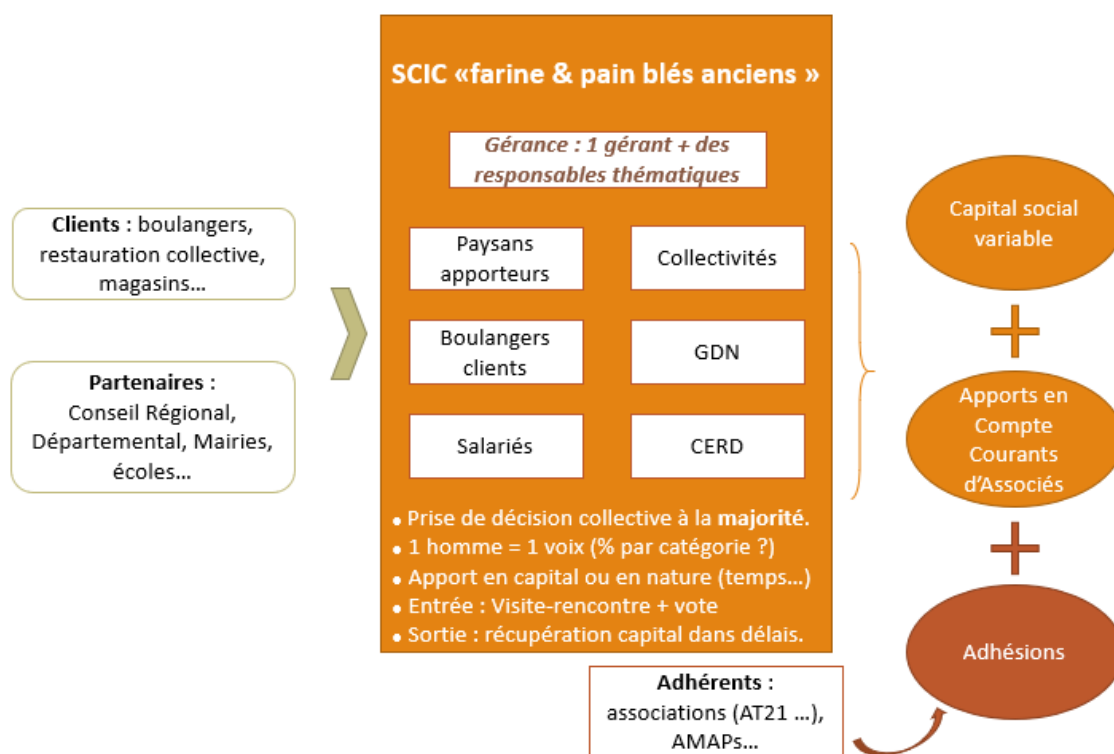
1. Discussion du calendrier à venir.

Il y a plusieurs chantiers à mener en parallèle :

- **Structuration juridique** : définition de la forme, modalités, choix des statuts et prises de décisions
 - **Création d'une association de préfiguration** (voir avec URSCOP sur les statuts optimaux pour transformer ensuite en SCIC SARL) => janvier 2020
 - **Réponse appel à projet GIEE** (mars 2020) => temps d'animation (mise à disposition GDN)
 - **Transformation en SCIC SARL**, labellisée **GIEE**, avec **objet agricole** (transfo et valorisation production agricole locale + sensibilisation et promotion) => facilité obtention **PCAE**
NB : contacter Samuel Michaut (PCAE) ; voir avec PVC Avallon sur les PCAE SARL
- ⇒ L'objectif est d'avancer en interne sur le sujet pour retourner voir la comcom avec des propositions.
- **Définition des plans**: étant donné que c'est la comcom qui construira le futur bâtiment, il faudra bientôt présenter des plans. Il faut travailler activement sur les plans de l'intérieur pour pouvoir préciser nos attentes sur la structure du bâtiment (superficie, hauteur, cloisons ...)
 - **Visiter la COCEBI** avec l'ancien président Jean-Marie Pautard puis temps de travail ensemble avec Jean Marc Perrigot pour dessiner les plans. → **Janvier**.
 - Consulter les avis de démonteurs comme celui de Darcey (*contact ?*) qui peuvent nous apporter leur expertise + éventuellement des fabricants (mauvais retours AVMI et TPLG ; *voir Denis*)
 - Définir les normes à respecter : type de paroi (lisse, lavable, non inflammable), normes incendies (porte coupe-feu...), normes handicapées (salle ERP...)
- ⇒ Rencontrer la comcom pour valider avec eux le cahier des charges + définir qui paye quoi ?
NB : il faudra un suivi rigoureux du travail de l'archi.
- **Règlement intérieur et cahier des charges** : il faudra définir concrètement comment se passe l'activité économique de cet atelier de transformation. Différentes questions ont déjà été abordées/ ciblées :
 - Comment garantir au mieux le 100% blés anciens ? (travail avec GDN)
 - Comment garantir la qualité des blés amenés au moulin ? Notamment la carie, l'absence de charançons et la propreté ?
 - Comment contractualiser (engagement sur quantité à l'amont...)
 - Quelles caractéristiques des apporteurs ? (bio...) + des acheteurs ?
- **Valider le modèle économique** : rencontrer un expert-comptable qui puisse nous accompagner ou une structure afin de valider le modèle économique
 - Demander à Eric Aubry s'il peut (sur plan de trésor, seuil de rentabilité et BFR aussi ?)
 - Voir avec un cabinet comptable (accompagnement prévisionnel gratuit si cabinet engagé)
 - Voir avec France Active ?
 - Travailler avec comcom sur les appels à projets de la restauration collective.
 - Valider la faisabilité des aides PCAE (Samuel Michaut) + prendre RDV avec les potentiels partenaires financiers (Conseil Régional :appel Danielle Lamalle + Gilles Demersseman).
- **Travailler sur les aspects techniques** : quels blés ? blés améliorants ? quels mélanges ? quel accompagnement des boulangers... ?

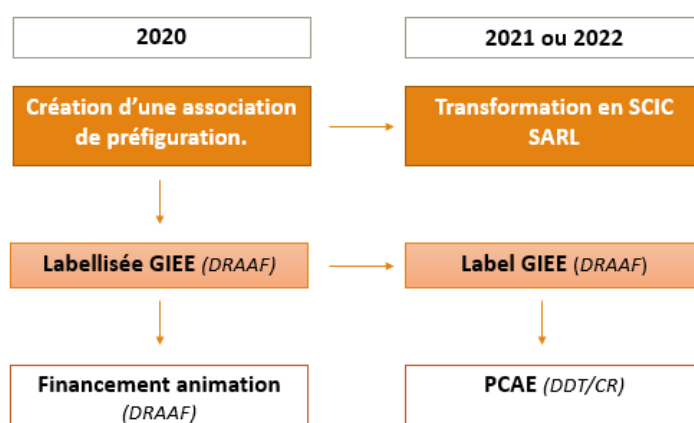
2. Organisation interne et réflexion pour structuration juridique

Catégories d'associés	Lien avec l'activité	Intérêt pour l'associé	Intérêt pour le projet
Agriculteurs	Culture, production et apport de grains	Valoriser les blés anciens (économiques) Être moteur : avoir un mot à dire	Être sûr d'avoir du grain à moudre (les impliquer sur la qualité)
Boulangers	Transforme la farine	Avoir de la farine de qualité Moteur, avoir son mot à dire	D'améliorer la qualité du produit, avoir des retours, travailler le produit
Collectivités (com-com)	Construction/bail bâtiment. Débouchés resto co.	Suivre le projet, Intérêt politique Intérêt économique	Garantir l'engagement de la comcom, Améliorer accès aux débouchés. Politique (image, territoire...)
Graines de Noé	Distribution des variétés, techniques, naissance projet...	Structuration filière sur territoire Intérêt pour blés anciens Support expé	Accompagnement technique : choix des variétés, animation, lien adhérent Politique
CERD	Etude de marché, participation structuration	Notoriété, suivi projet	Accompagnement/ apport technique
Salariés	Travaille sur place	Intérêt au travail	Intérêt au travail



Tous les associés participent à toutes les décisions. Elles sont prises à la **majorité** (% à définir) afin de ne pas bloquer la prise de décision. On applique le principe coopératif, à savoir **1 homme = 1 voix** mais il est possible de définir des droits de vote par catégorie (Exemple SCIC Odyssee Engrain : Paysan/salariés = 40% autres catégories 20%).

- **Seuls les paysans associés peuvent apporter du grain**, sauf cas exceptionnel : manque de grain une année. Dans ce cas il faudra tout de même suivre le protocole (sanitaire, qualité du blé) et s'assurer dans la mesure du possible qu'il s'agit de blés anciens (réseau GDN...)
- **Les boulangers ne sont pas obligés d'être associés** pour être clients. Des prix différents seront pratiqués pour les associés ou non associés.
- On peut imaginer proposer de la **prestation de tri/mouture** pour des paysans adhérents ou non à condition qu'il s'agisse de blés anciens (dans la mesure des disponibilités du moulin).
- **Entrée** : après une visite/rencontre (sur la ferme/fournil), un vote valide l'entrée. Il n'y a pas de période de « stage ». La personne apporte en capital (argent ou matériel), ou en temps => prévoir des banques de temps (voir magasin de producteurs).
- **Sortie** : la période demande à sortir une fois qu'elle a rempli ses engagements (exemple : apport du grain pour l'année en cours...). Ses parts lui sont remboursées sous un certain délai.
NB : à la création du projet, un délai d'engagement sera obligatoire en attendant la stabilité financière du projet.
- Les associés sont responsables en fonction de leur apport.
- **Partage du bénéfice** : ok pour les règles SCIC (50% impartageables dont part pour salariés). Le reste est partagé chaque année selon les décisions prises en AG. L'objectif est de ne pas dégager trop de bénéfices (soumis à l'IS). S'il y en a, ils doivent permettre de rémunérer les paysans ou faire baisser le prix de la farine ou du pain.
- **Gérance** : 1 gérant pour les questions quotidiennes mais aussi des « référents » par thématiques (tri ; mouture ; boulange ; commerce...)



Autres points rapidement discutés :

- Les paysans en mixité bio/conventionnel ne seront pas acceptés.
- Gaëlle : ajout d'1/5^{ème} de farine de mars ardennais de printemps dans farine population = améliorant.
- Recrutement du futur meunier : en discuter avec Philippe Roussel pour connaître les formations à cibler, envisager un parrainage par paysan-boulangier local ou extra-territorial (Pain Virgule...)
- Réponse Christophe Lucand (maire de Gevrey) : très enthousiaste, possibilité de poursuivre partenariat avec Comcom Gevrey/Nuits
- Invitation à l'inauguration du projet moulin de l'Ain en janvier